



Procès-verbal de la séance constitutive du Conseil de l'Université
Jeudi 29 septembre 2016, 16h15-18h20, salle 415, Amphimax

Présidence : Mme Nouria Hernandez, Rectrice

Secrétariat : M. Marc de Perrot, Secrétaire général de l'UNIL

Direction :
M. François Bussy, Vice-recteur
M. Benoît Frund, Vice-recteur
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur

Doyens :
M. David Hamidovic, Faculté de théologie et de sciences des religions
M. Alain Boillat, Faculté des Lettres
M. Jean-Philippe Leresche, Faculté des SSP
M. Jean-Philippe Bonardi, Faculté des HEC
M. Jean-Daniel Tissot, Faculté de biologie et de médecine
M. René Véron, Faculté des GSE

Membres présent-e-s :

M. Matthieu Pellet, Mme Marie Dunand, Mme Bettina Kahil, M. Franco Taroni, M. Vincent Mabillard, Mme Clémence Demay, M. Killian Schaer, Mme Valérie Cossy, Mme Thérèse Jeanneret, M. François Rosset, Mme Audrey Loetscher, M. Pascal Guignard, M. Thierry Schiffmann, Mme Daniela Jopp, Mme Farinaz Fassa Recrosio, Mme Christine Mohr, M. Marc Dupuis, Mme Enrica Ferrini Tinguely, Mme Florence Lepdor, Mme Juliana de Araujo Leite Dias, M. John Antonakis, M. Alain Schatt, M. Emmanuel Fernandes, M. Frédéric Martenet, Mme Céline Rozenblat, M. Jean-Luc Epard, M. Guillaume Pirot, M. Rémy Freymond, M. Thomas Deboffe, M. Niklaus Schaefer, M. Olivier Staub, Mme Angela Ciuffi, M. Florian Tagini, Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, M. Cédric Fricker, M. Aurélien Rochat, Mme Sarah Augsburg, M. Daniel Rod

Excusé-e-s :

M. Olivier Bauer, M. Rafael Lalive, M. Bastien Wanner

Ordre du jour

1. Accueil
2. Vérification des présences et organisation de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Président du Conseil
5. Election du Vice-président, du Secrétaire et des membres (1-3) du Bureau du Conseil
6. Information sur la constitution des commissions du Conseil
7. Calendrier des prochaines séances du Conseil
8. Travaux à venir
9. Divers et propositions individuelles



1. Accueil

La Rectrice Hernandez officie à la présidence de cette séance constitutive, consacrée à l'élection des Président, Vice-président, Secrétaire et Bureau du Conseil, pour l'année à venir, comme le Règlement d'application de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL) lui en donne la responsabilité.

Elle remercie les personnes qui se sont engagées dans le Conseil et se réjouit de mener avec elles les importants travaux qui s'annoncent pour la législature à venir, à commencer par le préavis du Plan d'intentions de l'Université dans les six mois à venir.

2. Vérification des présences et organisation de la séance

Scrutateurs : MM. Pascal Guignard et Killian Schaer

Secrétaire de séance : M. Marc de Perrot

Présents 38 membres

Majorité absolue : 20 voix

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité.

4. Election du Président du Conseil

Candidats :

M. Marc Dupuis - Corps intermédiaire, Faculté des SSP

M. Thierry Schiffmann - Corps étudiantin, Faculté des lettres

M. Niklaus Schaefer - Corps professoral, Faculté de biologie et de médecine

Chaque candidat présente ses motivations à l'assemblée.

La Rectrice demande aux membres du Conseil de désigner par vote la personne qu'ils choisissent pour exercer la présidence du Conseil. Le vote est effectué à bulletin secret. Il est demandé aux membres du Conseil d'inscrire sur le bulletin le nom de la personne qu'ils souhaitent élire.

38 bulletins jaunes sont délivrés

38 bulletins sont rentrés

Décompte des voix :

1 bulletin blanc

M. Schiffmann : 24 voix

M. Dupuis : 11 voix

M. Schaeffer : 2 voix

M. Thierry Schiffmann est élu Président du Conseil.

5. Election du Vice-président, du Secrétaire et des membres (1-3) du Bureau du Conseil

a) Vice-présidence

M. Marc Dupuis présente sa candidature à la fonction de Vice-président du Conseil de l'Université. Aucun autre membre du Conseil ne présente sa candidature.

Déroulement du vote :

Le vote est effectué à bulletin secret. Il est demandé aux membres du Conseil d'inscrire sur le bulletin le nom de la personne qu'ils souhaitent élire.

38 bulletins verts sont délivrés
38 bulletins sont rentrés

Décompte des voix :

14 bulletins blancs
M. Dupuis obtient 24 voix

M. Marc Dupuis est élu Vice-président du Conseil.

b) Secrétariat

M. Pascal Guignard propose sa candidature à la fonction de Secrétaire du Conseil de l'Université. Aucun autre membre du Conseil ne présente sa candidature.

Déroulement du vote :

Le vote est effectué à bulletin secret. Il est demandé aux membres du Conseil d'inscrire sur le bulletin le nom de la personne qu'ils souhaitent élire.

M. Emmanuel Fernandes remplace M. Pascal Guignard en tant que scrutateur.

38 bulletins verts sont délivrés
38 bulletins rentrés

Décompte des voix :

3 bulletins blancs
M. Guignard obtient 35 voix.

M. Guignard est élu Secrétaire du Conseil.

c) Bureau

Il est nécessaire que le bureau comprenne au moins un représentant du corps professoral et un représentant du personnel administratif et technique, et souhaité qu'il comprenne également des représentantes du genre féminin.

Se présentent et sont élus par élection tacite :

M. Guillaume Pirot, membre du Corps intermédiaire de la FGSE
Mme Bettina Kahil, professeure de la FDCA
Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, membre du PAT de la FBM

6. Information sur la constitution des commissions du Conseil

M. Schiffmann explique que la composition de la Commission législative et de la commission de gestion et des finances est déterminée par le Règlement interne de manière à y assurer une représentation équilibrée des corps et facultés. Leur constitution étant complexe, il propose donc de la reporter à la séance du 17 novembre afin de permettre au bureau de réunir les candidatures requises.

Il est donc demandé aux membres de soumettre au Bureau leurs candidatures pour les deux commissions, en rappelant que la durée de leur mandat est lié à la durée de leur mandat au Conseil.

7. Calendrier des prochaines séances du Conseil

Le calendrier des prochaines séances et de l'agenda de chacune a été envoyé par le Secrétaire général de l'UNIL aux membres par courriel (calendrier fixé dans le Guide à l'usage des membres du Conseil de l'Université envoyé le 13 septembre 2016).

8. Travaux à venir

Mme Hernandez rappelle que les prochaines séances devraient être consacrées aux discussions relatives au Plan d'intentions que la Direction est en train de rédiger, en vue du préavis du Conseil, que celui-ci devra formuler pour accompagner la transmission du document au Conseil d'Etat.

9. Divers et interpellations

a) interpellation relative à la valorisation des biens patrimoniaux (annexe 1)

M. Rod soumet ladite interpellation (texte en annexe) au président. Il s'inquiète que l'UNIL ne se soucie pas suffisamment de préserver divers objets qui ont une valeur pour le moins de témoignage historique, en mettant à ce propos un accent particulier sur les pièces du musée des instruments de physique, logé au Cubotron, et dont l'avenir n'est pas assuré.

Mme Hernandez explique qu'elle a été contactée par le professeur honoraire Loude qui a exprimé son souci de trouver un successeur à la direction du musée des instruments de physique de l'UNIL. Elle constate que ce musée réunit un patrimoine certainement précieux et a contacté il y a quelques jours le doyen de la Faculté des lettres en lui demandant s'il pouvait envisager une solution. Elle compte bien s'assurer de la préservation des objets qui sont propriété de l'UNIL et qui ont une valeur historique, sans pour autant pouvoir se prononcer sur ce qui en sera fait à l'avenir.

M. Boillat relève qu'une étudiante en histoire de l'art a dernièrement été engagée par le service UNIRIS pour établir un inventaire des biens patrimoniaux de l'UNIL; ceci devrait permettre un traitement adéquat des fonds patrimoniaux de l'UNIL, souvent épars; la question du musée de physique sera traitée à part.

b) Postulat "Fenêtre sur le savoir" en faveur des étudiants réfugiés (annexe 2)

Mme Clémence Demay a conjointement avec Mme Sarah Augsburguer soumis à l'ordre du jour de la séance un projet de postulat intitulé "fenêtre sur le savoir". Elles demandent ainsi que les réfugiés ou les demandeurs d'asile puissent suivre des cours avec statut d'auditeur, sans être soumis à la taxe semestrielle de CHF 150.-. Elles considèrent que ce projet s'insère dans les valeurs de l'UNIL, qui est membre de l'association Scholars at risk. Elles demandent à la Direction de faire un pas de plus dans sa démarche en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile, en présentant au Conseil ce qu'il est possible de faire et en communiquant de manière plus pro-active qu'actuellement sur toutes les possibilités qu'elle offre déjà.

Le Conseil accepte d'entrer en matière tout de suite sur ce postulat, afin de se déterminer sur l'opportunité ou non de le transmettre à la direction.

M. Rod est favorable au postulat. Il demande s'il existe une estimation du nombre de personnes qui accéderaient à l'UNIL sous le statut proposé; l'UNIL serait-elle à même de les absorber ?

M. Schiffman rappelle qu'une large partie de la population migrante ou réfugiée hébergée dans le canton de Vaud n'a ni l'âge ni le bagage pour s'immatriculer à l'UNIL.

Mme Demay souligne que l'idée porte sur un statut d'auditeur et non d'étudiant régulier. Il est simplement demandé que les personnes concernées puissent bénéficier d'un statut d'auditeur sans être soumises à la taxe de ce statut.

M. Pirot a introduit "UNIL réfugié" dans son moteur de recherche internet et a ainsi pu lire sur une page consacrée de www.unil.ch que la possibilité est déjà offerte aux réfugiés d'accéder au statut d'auditeur, au prix d'une taxe semestrielle de CHF 150.-. Il a également trouvé que le Service d'aide sociale de l'UNIL (SASME) peut activer un dispositif de réduction de la taxe d'inscription en fonction des ressources dont dispose l'étudiant. Il se demande si ces mesures ne sont pas suffisantes.

Mme Demay souligne que le postulat veut ouvrir le statut spécial non seulement aux réfugiés, mais également aux requérants d'asile qui ne bénéficient que d'un statut très provisoire. Il vise également à faciliter la procédure de réduction de la taxe, au lieu de fixer une taxe d'un montant élevé, que l'on peut réduire. Elle souhaiterait également que l'UNIL promeuve son offre par exemple en contactant les organisations qui prennent en charge les personnes concernées, afin que l'information soit transmise aux bénéficiaires de manière dynamique et que ceux-ci n'aient pas à la trouver par eux-mêmes.

Mme Kahil pense qu'il est nécessaire de maintenir une barrière administrative, pour une question d'équité avec l'ensemble des étudiants, tous tenus de payer la taxe en principe. C'est pourquoi il faut maintenir un mécanisme d'évaluation individuelle pour justifier les réductions au cas par cas. Attribuer des dérogations de groupe hors procédure administrative va à l'encontre du principe d'équité. Ceci dit, puisqu'une offre spécifique pour les réfugiés existe à l'UNIL, il serait opportun de la mettre plus en avant; peut-être l'UNIL pourrait-elle en faire la publicité, comme le fait l'UNIGE.

M. Schaer comprend la réaction de Mme Kahil, qui formule un raisonnement de juriste. Mais il suggère un peu de pragmatisme en évitant un système qui ferait que l'Etat donne aux réfugiés un montant que ceux-ci redonneraient sous forme de taxe à l'UNIL. Il ne s'agit pas d'abolir toute forme de barrière.

Mme Jeanneret plaide en faveur de la transmission du postulat à la Direction. Il faudrait aussi considérer dans quelle mesure les auditeurs pourraient devenir étudiants dans un deuxième temps, et peut-être faire alors valoir des crédits qu'ils auraient acquis en tant qu'auditeurs.

Le vote soumis au Conseil est formulé ainsi : acceptez-vous ou non de transmettre le postulat à la Direction ?

Le Conseil décide à la majorité évidente la transmission du postulat à la Direction. Un seul refus est exprimé.

c) Arrangements techniques en faveur du Conseil de discipline de l'UNIL

M. Dupuis relate que le Conseil de discipline a eu quelques problèmes d'organisation du fait que les courriels de convocation envoyés par son président, qui n'appartient pas à la communauté de l'UNIL, aux membres du Conseil, qui sont membres de l'UNIL, ont été bloqués par le système de messagerie de l'UNIL. Est-il possible d'accorder une adresse @unil.ch au président du Conseil de discipline ?

M. Dupuis explique que les chercheurs des facultés sont dorénavant dotés du logiciel Compilatio, qui leur permet de se prémunir contre les soupçons de plagiat, voire d'auto-plagiat. L'outil permet également aux enseignants de détecter les cas de plagiat dans les travaux de leurs étudiants. Le Conseil de discipline demande à pouvoir lui aussi disposer de cet outil pour lui permettre d'aborder les cas de plagiat qui lui sont soumis avec les mêmes moyens que les parties impliquées.

La Direction prend note de ces deux requêtes auxquelles elle répondra lors de la prochaine séance.

d) interpellation relative aux questions de harcèlement à l'UNIL

M. Dupuis se réfère à une affaire de harcèlement d'un professeur de l'UNIL sur une collaboratrice qui a été communiquée dans la presse au mois de juillet 2016. L'association ACIDUL souhaite avoir des informations, portant au-delà de ce cas individuel, afin de comprendre comment, alors qu'un individu était reconnu coupable de harcèlement répété sur une personne, il n'y ait pas eu de communication de la Direction ?

Mme Hernandez juge préférable de se récuser dans la réponse à cette interpellation : comme on le sait, le cas a eu lieu au sein du Centre intégratif de génomique dont elle est elle-même membre. Tout en soulignant qu'au moment des faits elle n'était plus la Directrice du centre, et pas encore rectrice, elle cède la parole au vice-recteur Pasquier.

M. Pasquier explique que les faits remontent à 2015. Dès qu'elle a été informée, la Direction d'alors a transmis le cas au groupe Impact, autorité indépendante mise en place par l'Etat de Vaud pour traiter de ce type de cas. Impact a procédé à une enquête et a rendu un rapport à la Direction, qui a pris une mesure proportionnée à l'égard du professeur incriminé. Celui-ci a été déplacé hors du CIG, ce qui est une sanction proportionnée. Aucune plainte pénale n'a été déposée. L'affaire est donc classée. Pour ce qui est de la communication, l'ensemble des personnes concernées dans la sphère institutionnelle, soit en l'occurrence le CIG, ont été informées. Les médias non. La Direction actuelle - tout autant que la précédente - condamne fermement toute forme de harcèlement; elle va renforcer les dispositifs de prévention et de détection, par exemple en réactivant avec le soutien du médiateur de l'UNIL le dispositif DialogUNIL, afin de permettre aux personnes de disposer de ressources proches et accessibles.

Mme Demay réagit pour dire que le corps étudiant s'est senti interpellé non par la communication sur cette affaire, mais par la manière dont l'information est ressortie. Ceci a en effet mis en lumière le fait que l'on n'a aucune idée à qui s'adresser si l'on est exposé à pareille situation, ni de ce que peuvent être les sanctions. Y a-t-il une directive claire pour la protection du personnel mais également des étudiants ? Quels sont les canaux de signalement de ce genre de problème ?

M. Schaer revient sur l'importance que l'UNIL émette des procédures claires, impliquant des personnes de contact et édicte ce que sont les droits et les mesures de protection des plaignants.

M. Dupuis remercie la Direction pour sa réponse, en insistant que son interpellation n'est pas formulée dans une logique de procès, mais dans une perspective constructive. Il rebondit sur la proposition d'activer DialogUNIL, au sein duquel il est représentant du Corps intermédiaire depuis plus de trois ans, et dont il n'a jamais reçu de réponse : il semble bien que cette instance soit actuellement inopérante. Il conclut par son sentiment de gêne que la personne dont le comportement fait l'objet de son interpellation ait été transférée en obtenant un poste qui la met en présence d'un nombre de collaboratrices. Si la Direction proclame une tolérance zéro au harcèlement, il faut qu'elle donne un signal clair. L'association ACIDUL va proposer une série de mesures.

Une résolution sera déposée lors d'une prochaine séance du Conseil.

Annexe 1

Conseil de l'Université de Lausanne 28 septembre 2016

Madame la Rectrice, Madame la Vice-rectrice, Messieurs les Vice-recteurs,
Monsieur le secrétaire Général, Mesdames, Messieurs.

Je souhaite intervenir sur un sujet où chacun devrait se sentir concerné.
Il s'agit de la valorisation des biens patrimoniaux.

Depuis une trentaine d'années que je travaille à L'Unil, j'ai vu disparaître par ignorance ou par indifférence, des objets « muséables », (terme apparu pour désigner le fait de rendre accessible des objets, des collections, enfouis ou éparpillés en les réunissant). Et qui pourquoi pas, pourraient être valorisé en les faisant coexister en toute légitimité ainsi jugés suffisamment dignes d'intérêt pour être présentés dans des vitrines sur le site et qui, peut être, viendront par exemple, garnir et argumenter le cadre des Mystères de l'Unil ...

Pour revenir au Patrimoine, dernièrement, grâce à ma proactivité, des grandes et anciennes tables de conférences ont été sauvées dont « une » historique plus que les autres. Il s'agissait là, de la première table où avait siégé le 1^{er} Conseil d'Etat du Canton de Vaud .

Déjà en 2001 j'avais récupéré des centaines de cassettes vidéo d'émissions politiques sur l'Europe et qui étaient destinées à la déchetterie. Numérisées elles sont venues enrichir la vidéothèque naissante de la Fondation Jean Monnet. Ceci pour ne citer que quelques exemples.

IL y a notamment une action d'envergure internationale de Monsieur le Professeur Loud , (à qui j'ai promis de faire une intervention à ce Conseil), qui a créé un musée dans le bâtiment physique, aujourd'hui Cubotron et qui recherche une solution afin de pérenniser une impressionnante collection réunissant d'anciens instruments de mesure qui ont permis la physique d'aujourd'hui, qui je crois Madame la Rectrice a été porté à votre connaissance. D'ailleurs je profite de vous indiquer que le QR du musée se trouve affiché à la sortie.

Mes deux questions :

- 1) Est-ce que la nouvelle Direction peut-elle nous informer sur des propositions concrètes concernant le futur du musée de Monsieur le Professeur Loud. Sachant qu'au départ c'est l'Université de Lausanne qui a financé en partie le projet.
- 2) Est-ce que nous en faisons assez pour la mise en valeur et la préservation des biens patrimoniaux ?

Je vous remercie

Daniel Rod représentant du PAT (Centre)

Annexe 2

Conseil de l'Université de Lausanne

POSTULAT

« UNIL: fenêtre sur le savoir »

Le présent postulat demande à la Direction d'examiner la possibilité et l'opportunité de créer à l'UNIL un projet permettant à des demandeuses et demandeurs d'asile, des personnes admises à titre provisoire ou réfugiées de suivre des cours comme auditrices et auditeurs, ce sans devoir s'acquitter de taxe semestrielle ou avec une taxe réduite, permettant ainsi à ces personnes de créer des liens avec le savoir et favoriser leur intégration sociale et professionnelle. Il demande également à l'UNIL de promouvoir de manière plus active les possibilités offertes à ces personnes en son sein, notamment via une campagne d'information auprès des membres de la communauté et des associations et services du canton travaillant avec les demandeuses et demandeurs d'asile, personnes admises à titre provisoire et réfugiées.

Un projet similaire a vu le jour à l'Université de Genève cette année, le programme « [réfugiés-auditeurs](#) », qui ouvre la possibilité aux réfugié·e·s d'assister à cinq enseignements dispensés par l'université et de s'inscrire aux cours de français dispensés par les services universitaires et les associations étudiantes.

Un tel projet serait en conformité avec la charte de l'UNIL qui précise que: « L'UNIL considère les savoirs comme un bien public; elle entend les mettre à disposition de la société pour aborder dans toute leur complexité les grands enjeux de notre temps ». Nul doute, la question de l'asile et des migrations est un des grands défis pour notre société. Le Canton de Vaud comptait plus de 6400 requérant·e·s d'asile et 3000 réfugié·e·s reconnu·e·s en 2015 ([source : STAT Vaud](#)). Parmi eux, des personnes diplômées et qualifiées ou qui ont dû interrompre des études supérieures pour fuir. Des personnes pour qui la possibilité de suivre des cours à l'université changerait de manière significative leur vécu d'exil et leur potentiel d'intégration. L'UNIL, en tant qu'institution de savoir, doit prendre part à l'effort collectif de mieux les intégrer.

L'université de Lausanne a d'ailleurs déjà montré son ouverture à la question en devenant membre de [Scholars at Risk, un réseau international d'universités](#) qui vise à protéger des scientifiques menacé·e·s, en trouvant des postes dans les institutions membres pour celles et ceux qui doivent fuir.

Le Canton de Vaud est riche en associations et services qui peuvent soutenir l'université dans cette démarche et devenir des partenaires potentiels. La réponse au postulat devra intégrer les collaborations possibles et les unités à impliquer à l'interne.

Signataires :

Clémence Démay, représentante du corps étudiant (FDCA)
Sarah Augsburg, représentante du PAT (Centre)